



Assemblée générale du 06 décembre 2017
Extrait des délibérations

Délibération sur la création du poste de Chargé de mission I au sein de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes :

Dans le cadre de la Stratégie, du SROM et des Schémas sectoriels et conformément à la délibération des suppressions de postes : d'Assistante Administrative, de deux Assistantes Spécialisées, Responsable Exploitation Informatique, Analyste chargé de projets informatiques, Responsable d'activité, Chargée de Communication, Chargé de mission II – Infrastructure, Documentaliste, technicien systèmes d'information, Chargé d'études juridiques, Responsable Ressources Humaines, Manager II, Chargé de missions à l'International ;

Il est proposé à l'Assemblée Générale de créer un nouveau poste de Chargé de mission I, partagé entre la Direction des Etudes Economiques et celle de l'International pour conserver les compétences spécifiques suivantes :

- Le volet « veille institutionnelle nationale et régionale » utile au réseau et au fonctionnement de la CCIR ;
- La veille et la gestion des informations et données concernant le tissu économique régional ;
- L'organisation d'événements liés à l'international (accueil délégations étrangères, missions à l'étranger, Quinzaine de l'International...);
- La participation à l'animation du réseau des services « international » des CCIT.

Quorum :	61	Voix pour :	108
Présents :	63	Voix contre :	0
Représentés :	45	Abstentions :	0

Extrait certifié conforme
Le 12 décembre 2017, à Lyon
Le Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes

Philippe GUERAND